



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### LES EMPLOYEURS DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2018



### L'activité est en hausse au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 et la masse salariale est stable

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2018, 54 300 employeurs ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage, en augmentation de 0,5% sur un an. Le nombre de salariés progresse de 2,6% sur un an et le volume d'heures travaillées de 1,9% alors que la masse salariale est quasi stable sur un an.

**Avertissement :** Le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salariés intermittents du spectacle.

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle au cours de la période considérée (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- Si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme employeurs des secteurs professionnels du spectacle.
- Si le spectacle vivant ne constitue ni leur activité principale, ni leur objet, ils sont identifiés comme employeurs hors secteurs professionnels du spectacle.

Sur un an [cf. [Tableau 1](#)], les nombres d'employeurs et de contrats de travail augmentent légèrement (+0,5% et +0,3%), le volume d'heures travaillées et le nombre de salariés augmentent plus fortement (respectivement +1,9% et +2,6%). La masse salariale est en quasi-stagnation (-0,1%).

Tableau 1

## LES EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE

	Juin à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Nombre d'employeurs</b>	54 073	54 677	46 867	55 433	54 339	0,5
<b>Nombre de salariés</b>	181 544	188 168	172 543	189 072	186 244	2,6
<b>Masse salariale (en milliers d'euros)</b>	821 719	941 627	660 166	806 497	820 901	- 0,1
<b>Volume d'heures travaillées (en milliers)</b>	34 434	39 345	28 656	34 724	35 091	1,9
<b>Nombre de contrats de travail (en milliers)</b>	1 034	1 232	1 067	1 228	1 037	0,3

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Les employeurs des secteurs professionnels concentrent 95% de la masse salariale

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, les secteurs professionnels regroupent 22 300 employeurs, soit 41,0% de l'ensemble des employeurs des salariés intermittents [cf. [Tableau 2](#)]. Ils sont cependant à l'origine de plus de 90% de l'activité : 93,1% des salariés intermittents du spectacle ont travaillé pour ces employeurs<sup>1</sup>, ceux-ci versant 94,8% de la masse salariale totale pour 91,9% du volume total d'heures travaillées.

D'une manière générale, les évolutions sont proches de celles observées pour l'ensemble des employeurs.

Tableau 2

## LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Nombre d'employeurs</b>	21 905	23 065	22 185	23 148	22 278	1,7
<b>Nombre de salariés</b>	168 749	175 418	159 317	175 222	173 326	2,7
<b>Masse salariale (en milliers d'euros)</b>	780 193	904 642	629 815	766 593	778 594	- 0,2
<b>Volume d'heures travaillées (en milliers)</b>	31 667	37 056	26 693	32 147	32 250	1,8
<b>Nombre de contrats de travail (en milliers)</b>	850	1 088	945	1 065	851	0,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein des employeurs des secteurs professionnels, il est possible de distinguer, selon l'activité de l'établissement dans la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) :

- les employeurs relevant du champ spectacle parmi lesquels les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux relevant du champ du spectacle vivant ;
- les employeurs « hors champ spectacle ».

1. Certains salariés intermittents travaillent à la fois pour des employeurs des secteurs professionnels et pour des employeurs hors secteurs professionnels.

## Au sein du champ spectacle, le nombre d'employeurs augmente de 2,2% en un an

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, 95,8% des employeurs des secteurs professionnels appartiennent au champ spectacle<sup>2</sup>. Parmi eux, 67,6%, soit 15 100 employeurs, exercent au sein du spectacle vivant, le reste (6 300 employeurs) exerçant dans l'audiovisuel [cf. Tableau 3].

Sur un an, le nombre d'employeurs des secteurs professionnels du champ spectacle augmente de 2,2% (+2,6% pour le spectacle vivant et +1,2% pour l'audiovisuel), tandis que le nombre d'employeurs des secteurs professionnels hors champ spectacle diminue de 8,6%.

Au sein du spectacle vivant, la hausse est portée principalement par le secteur des « arts du spectacle vivant » (+2,9%) qui concentre 88,1% des employeurs du spectacle. Le secteur de « gestion de salles de spectacles » voit son nombre d'employeurs diminuer de 2,4% sur un an.

Au sein de l'audiovisuel, le nombre d'employeurs du secteur de la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation », qui représente 82,3% des employeurs de l'audiovisuel, progresse de 1,2% sur un an.

Tableau 3

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Spectacle vivant</b>	<b>14 682</b>	<b>15 536</b>	<b>14 913</b>	<b>15 679</b>	<b>15 067</b>	<b>2,6</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	12 892	13 699	13 147	13 825	13 267	2,9
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 366	1 392	1 330	1 414	1 386	1,5
9004Z - Gestion de salles de spectacles	424	445	436	440	414	- 2,4
<b>Audiovisuel</b>	<b>6 196</b>	<b>6 466</b>	<b>6 317</b>	<b>6 477</b>	<b>6 272</b>	<b>1,2</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	887	902	909	936	888	0,1
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	5 098	5 352	5 196	5 319	5 161	1,2
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	211	212	212	222	223	5,7
<b>Total champ spectacle</b>	<b>20 878</b>	<b>22 002</b>	<b>21 230</b>	<b>22 156</b>	<b>21 339</b>	<b>2,2</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>1 027</b>	<b>1 063</b>	<b>955</b>	<b>992</b>	<b>939</b>	<b>- 8,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>21 905</b>	<b>23 065</b>	<b>22 185</b>	<b>23 148</b>	<b>22 278</b>	<b>1,7</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

2. Cf. Annexe Méthodologique en fin de document pour la définition du champ spectacle.

## La masse salariale diminue de 0,2% en un an

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels atteint 779 millions d'euros, en diminution de 0,2% en un an [cf. [Tableau 4](#)].

Cette baisse de 0,2% est induite par le secteur de l'audiovisuel, en diminution de 1,4% en un an, qui concerne 67,9% de la masse salariale pour 28,2% des employeurs des secteurs professionnels. Ce secteur voit la baisse de sa masse salariale dans toutes les activités et principalement dans celle de la « Production audiovisuelle, cinéma, animation » qui correspond à 90,2% de masse salariale du secteur et qui connaît une baisse de 1,2% sur un an.

Le secteur du spectacle vivant, qui regroupe 29,7% de la masse salariale versée pour 67,6% des employeurs au sein des secteurs professionnels, connaît une progression modérée sur un an (+1,3%) avec des évolutions disparates selon les activités : hausse de la masse salariale dans les « arts du spectacle vivant » (+2,3%) et des « activités de soutien au spectacle vivant » (+2,4%) et une baisse forte dans la « gestion de salles de spectacles » (-12,0%).

Tableau 4

### ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE VERSÉE PAR LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

Secteur d'activité	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Spectacle vivant</b>	<b>228 141</b>	<b>288 586</b>	<b>235 176</b>	<b>258 509</b>	<b>231 038</b>	<b>1,3</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	173 067	223 038	178 662	194 426	177 130	2,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	37 732	38 722	34 837	43 623	38 647	2,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	17 342	26 826	21 677	20 460	15 262	- 12,0
<b>Audiovisuel</b>	<b>536 212</b>	<b>597 706</b>	<b>380 647</b>	<b>487 408</b>	<b>528 580</b>	<b>- 1,4</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	8 664	8 830	8 156	8 776	7 592	- 12,4
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	482 770	544 472	331 632	436 886	476 910	- 1,2
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	44 778	44 404	40 860	41 747	44 078	- 1,6
<b>Total champ spectacle</b>	<b>764 353</b>	<b>886 292</b>	<b>615 823</b>	<b>745 916</b>	<b>759 618</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>15 840</b>	<b>18 350</b>	<b>13 992</b>	<b>20 677</b>	<b>18 976</b>	<b>19,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>780 193</b>	<b>904 642</b>	<b>629 815</b>	<b>766 593</b>	<b>778 594</b>	<b>- 0,2</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Le volume d'heures augmente de 1,8% en un an

Le volume de travail des salariés intermittents au sein des secteurs professionnels dépasse les 32 millions d'heures au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, dont 54,8% pour l'audiovisuel et 41,0% pour le spectacle vivant [cf. Tableau 5]. Il augmente de 1,8% en un an (+1,6% pour le spectacle vivant, +1,1% pour l'audiovisuel et + 16,3% hors champ spectacle).

Le secteur du spectacle vivant présente des évolutions disparates avec une hausse forte dans les « arts du spectacle vivant (+3,3%)», qui représentent 78,6% des heures travaillées dans le secteur, une hausse moins marquée dans les «activités de soutien au spectacle vivant (+1,1%)», et une baisse dans la «gestion de salles de spectacles (-12,7%)».

La hausse dans le secteur de l'audiovisuel est due uniquement à la hausse dans la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation (+1,6%)» représentant 89,6% des heures travaillées dans l'audiovisuel. Les autres activités sont en baisse sur un an.

Tableau 5

### ÉVOLUTION DU VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'HEURES)

Secteur d'activité	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2017	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Spectacle vivant</b>	<b>13 024</b>	<b>16 180</b>	<b>12 814</b>	<b>14 547</b>	<b>13 229</b>	<b>1,6</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	10 072	12 643	9 972	11 217	10 401	3,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 809	1 828	1 533	2 017	1 830	1,1
9004Z - Gestion de salles de spectacles	1 143	1 709	1 310	1 312	998	- 12,7
<b>Audiovisuel</b>	<b>17 488</b>	<b>19 557</b>	<b>12 957</b>	<b>16 184</b>	<b>17 678</b>	<b>1,1</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	370	385	346	379	329	- 11,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	15 588	17 652	11 198	14 368	15 844	1,6
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	1 530	1 520	1 412	1 437	1 505	- 1,6
<b>Total champ spectacle</b>	<b>30 513</b>	<b>35 737</b>	<b>25 772</b>	<b>30 730</b>	<b>30 907</b>	<b>1,3</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>1 155</b>	<b>1 319</b>	<b>922</b>	<b>1 417</b>	<b>1 343</b>	<b>16,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>31 667</b>	<b>37 056</b>	<b>26 693</b>	<b>32 147</b>	<b>32 250</b>	<b>1,8</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Les employeurs hors secteurs professionnels représentent 59% des employeurs et 5% de la masse salariale

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, les 32 100 employeurs hors secteurs professionnels représentent 59,0% du total des employeurs. Ils emploient 21,1% des salariés intermittents du spectacle<sup>3</sup>, et versent 5,2% de la masse salariale totale pour 8,1% du volume total d'heures travaillées [cf. Tableau 6]. Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, et sur un an, le nombre de salariés, d'heures travaillées, de contrats de travail et la masse salariale ont tous connus des évolutions modérées (entre 1% et 3%). Le nombre d'employeurs a connu une légère baisse de 0,3%.

Tableau 6

### LES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS

	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
<b>Nombre d'employeurs</b>	<b>32 168</b>	<b>31 612</b>	<b>24 682</b>	<b>32 285</b>	<b>32 061</b>	<b>- 0,3</b>
<b>Nombre de salariés</b>	38 231	38 379	35 502	43 124	39 286	2,8
<b>Masse salariale (en milliers d'euros)</b>	41 527	36 985	30 351	39 904	42 307	1,9
<b>Volume d'heures (en milliers)</b>	2 767	2 290	1 963	2 576	2 841	2,7
<b>Nombre de contrats de travail</b>	184 028	143 686	122 556	162 779	186 425	1,3

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Presqu'un tiers des employeurs hors secteurs professionnels exercent leur activité dans le domaine associatif

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, deux secteurs d'activité regroupent à eux seuls plus de la moitié des employeurs hors secteurs professionnels : les « activités des organisations associatives » (29,8%) et les « particuliers employeurs » (24,5%).

La légère baisse du nombre d'employeurs de 0,3% sur un an [cf. Tableau 7] résulte d'évolutions à la baisse dans les principaux sous-secteurs : baisse du nombre d'employeurs dans les « activités des organisations associatives » (-1,5%), pour les « particuliers employeurs » (-1,2%), dans l'« administration publique et défense » (-2,8%). A l'inverse, l'« hébergement et restauration » est en hausse de 2,6%.

Tableau 7

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité (*)	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2017	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	9 689	10 610	8 265	10 068	9 545	- 1,5
« Particuliers employeurs »	7 967	5 064	4 264	7 168	7 870	- 1,2
Hébergement et restauration (55, 56)	5 123	3 101	2 788	3 970	5 256	2,6
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	2 721	3 435	2 391	2 509	2 646	- 2,8
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	1 717	3 654	2 103	2 353	1 633	- 4,9
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 314	1 467	1 355	1 635	1 357	3,3
Enseignement (85)	713	1 177	1 116	1 519	782	9,7
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	167	191	182	230	191	---- (**)
Autres secteurs d'activité	2 757	2 913	2 218	2 833	2 781	0,9
<b>Total</b>	<b>32 168</b>	<b>31 612</b>	<b>24 682</b>	<b>32 285</b>	<b>32 061</b>	<b>- 0,3</b>

(\*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (\*\*) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

3. Certains salariés intermittents travaillent à la fois pour des employeurs des secteurs professionnels et pour des employeurs hors secteurs professionnels.

## La masse salariale est en hausse de +1,9% en un an

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, la masse salariale versée aux salariés intermittents par les employeurs hors secteurs professionnels atteint 42 millions d'euros, en augmentation de 1,9% sur un an [cf. [Tableau 8](#)].

Cette hausse est liée à des évolutions contrastées au sein des principaux secteurs : le secteur de l'« hébergement et restauration », qui représente 18,8% de la masse salariale, connaît une hausse de 5,1% et le secteur de l'« administration publique et défense », qui représente 17,4% de la masse salariale, connaît une hausse de 1,2%. A l'inverse, les « activités des organisations associatives » qui représentent 34,5% de la masse salariale hors secteurs professionnels connaissent une baisse de 1,0% sur un an.

Tableau 8

### ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE VERSÉE PAR LES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

Secteur d'activité (*)	Juillet à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2017	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	14 720	11 630	8 647	12 455	14 575	- 1,0
« Particuliers employeurs »	3 325	1 740	1 306	2 729	3 185	- 4,2
Hébergement et restauration (55, 56)	7 582	5 028	4 786	5 381	7 969	5,1
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	7 265	8 073	7 722	9 264	7 350	1,2
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	734	1 936	1 046	1 175	686	- 6,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 883	1 639	1 336	1 750	1 838	- 2,4
Enseignement (85)	1 315	1 877	1 828	2 549	1 475	12,2
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	266	268	249	343	276	---- (**)
Autres secteurs d'activité	4 436	4 793	3 432	4 260	4 953	11,6
<b>Total</b>	<b>41 527</b>	<b>36 985</b>	<b>30 351</b>	<b>39 904</b>	<b>42 307</b>	<b>1,9</b>

(\*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (\*\*) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Hors secteurs professionnels, les particuliers employeurs représentent 24,5% des employeurs pour 7,5% de la masse salariale versée. A l'inverse, l'administration regroupe 8,3% des employeurs pour 17,4% de la masse salariale versée.

## Le nombre d'heures travaillées est en hausse avec une évolution de +2,7% en un an

Le volume de travail des salariés intermittents des employeurs hors secteurs professionnels atteint 2,8 millions d'heures au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, en hausse de 2,7% sur un an [cf. [Tableau 9](#)].

Les principaux secteurs présentent des évolutions contrastées : +6,1% dans le secteur de l'« hébergement et restauration », stagnation dans l'« administration publique et défense » et légère baisse (-0,5%) dans les « activités des organisations associatives » qui représentent 33,7% des heures travaillées.

Tableau 9

**ÉVOLUTION DU VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS  
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'HEURES)**

Secteur d'activité <sup>(*)</sup>	Juil à Sept 2017	Oct à Déc 2017	Janv à Mars 2018	Avr à Juin 2018	Juil à Sept 2018	Évolution annuelle 3 <sup>e</sup> trimestre 2017 au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	963	715	560	816	958	- 0,5
« Particuliers employeurs »	233	135	108	199	229	- 1,7
Hébergement et restauration (55, 56)	621	388	387	442	659	6,1
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	404	434	430	500	404	- 0,0
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	49	116	69	77	48	- 3,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	120	100	87	118	127	6,0
Enseignement (85)	82	117	109	153	90	9,6
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	17	18	17	22	19	----(**)
Autres secteurs d'activité	277	267	196	249	307	10,8
<b>Total</b>	<b>2 767</b>	<b>2 290</b>	<b>1 963</b>	<b>2 576</b>	<b>2 841</b>	<b>2,7</b>

(\*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (\*\*) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Olivier RODRIGUEZ,  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation



# Annexe méthodologique

## 1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

## 2. DÉFINITIONS

### Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés employeurs hors secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

### Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (articles 1&2 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis aux articles L.7121-2, L.7121-3, L.7121-4, L.7121-6 et L.7121-7 du code du travail (articles 1&2 de l'annexe 10).

À noter que les domaines d'activité relevant de l'annexe 8, dans sa rédaction issue de l'accord professionnel du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle et son avenant d'interprétation du 23 mai 2016, seront établis, non plus sur la nomenclature des activités françaises (NAF), mais sur les numéros d'identifiant des conventions collectives (IDCC). Cette modification est opérationnelle pour les contrats de travail débutés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, avec la mise en place d'une nouvelle AEM.

## Les employeurs du champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

### Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

### Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches.

Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

## 3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

#### 4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : la notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**



ISSN 2555-8404